

Accélérateur de compétences : un maillage territorial unique en France !

Il y a plus de 10 ans, les SIAE se sont organisées avec les réseaux de l'IAE et des collectifs départementaux afin de co-construire et partager un plan de formations mutualisées à destination des salariés en parcours d'insertion.



Porté par AGEFOS PME et Uniformation, cofinancé aujourd'hui par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat, le FPSPP et les SIAE, ce plan répond aux besoins identifiés des personnes et du tissu économique local de chaque territoire.

Le plan de formations mutualisées se compose de 3 types de formation répondant à différents niveaux d'objectifs : le développement des savoirs de base, la maîtrise des gestes professionnels et la qualification/ pré-qualification vers un métier ;

Les formations liées au développement des savoirs de base – compétences clés permettent aux personnes d'améliorer leur maîtrise du français à l'oral et à l'écrit, de mieux appréhender les notions de calcul, de logique et de nourrir leur appétence aux outils numériques nécessaires pour développer leur autonomie et envisager une insertion professionnelle.

Les modules professionnalisants, s'appuient sur l'apprentissage des premiers gestes professionnels d'un métier. Les secteurs peuvent être très variés et répondent aux besoins des entreprises sur les territoires : service à la personne, propreté, bâtiment, vente, logistique, ... Les personnes élargissent ainsi leur horizon de recherche d'emploi en découvrant des métiers porteurs.

Les modules qualifiants ou pré qualifiants, aboutissent à une certification, complète ou partielle. Sur des secteurs en tension, et en réponse aux aspirations de la personne, cette qualification est souvent le levier ultime pour retrouver un emploi.

Késako l'IAE ?

IAE : Insertion par l'activité économique

SIAE : structure de l'insertion par l'activité économique

FPSP : fonds paritaires de sécurisation des parcours professionnels

Sortie dynamique : sortie du parcours d'insertion vers un emploi, une création d'entreprise ou une formation certifiante

Le Plan de formations Mutualisées s'inscrit dans une logique de parcours, en complémentarité avec les autres actions de développement de compétences mises en œuvre au sein de chaque SIAE telles que la formation au poste réalisée par les équipes d'encadrement, les formations internes, les périodes d'immersion en entreprises.

550 SIAE emploient, forment et accompagnent 40 000 personnes en Auvergne Rhône-Alpes

2 700 personnes formées

140 000 h de formation.

Pour plus de 60% de sorties dynamiques

De tels résultats sont le fruit d'une organisation spécifique impliquant l'ensemble des acteurs de l'IAE, et sur deux idées fondatrices :

- **Le principe d'équité** garantit que toute structure, quels que soient son territoire, activité et taille, puisse bénéficier de ce plan d'actions de formations, et que ses salariés aient accès à une formation externe, adaptée et délocalisée.
- Les modules de formation sont **mutualisés** inter-structures IAE et dédiés aux salariés en insertion.

La construction partenariale a été le principal levier : du démarrage, de son développement, et sera la clé de sa pérennité !

Les acteurs du Plan Mutualisé.